

### Carte communale :

Dire que : « le conseil municipal approuve ces choix » sous-entendrait qu'il y a eu vote ce qui n'est pas le cas. Il faudrait simplement dire que le CM a été informé de ces choix. D'autre part, plusieurs points ont été soulevés par l'opposition et ne sont pas mentionnés dans le compte-rendu et notamment :

- Pourquoi y-a-t'il seulement 2ha constructibles sur toute la commune ? Pourquoi ces 2ha sont-ils uniquement situés dans le bourg et sont ceux qui appartiennent exclusivement à la municipalité ?
- Pourquoi dans les hameaux, seuls les agriculteurs ont le droit de construire ? Ne peut-on pas prévoir des terrains constructibles dans chaque hameau ?
- Pourquoi les propriétés situées en bordure de Chancelade et particulièrement celles qui vont de la chaussée à la maison de Gilles Gourson ne sont pas mises en zone verte, c'est-à-dire destinées aux loisirs ? Mr le Maire a répondu qu'il fallait un projet pour cela. Les propriétaires comme les familles Lanouzière, Pépin etc... ont ou auront peut-être des projets dans quelques temps, mais si les terrains ne sont pas classés en zone loisirs, il sera impossible pour eux de faire quoi que ce soit.

La carte communale n'est pas faite uniquement pour que seule la municipalité puisse faire ses projets, il faut laisser cette possibilité aux riverains de Chancelade.

### Questions diverses :

Les questions diverses posées par l'opposition ne sont pas reportées dans le compte-rendu, il faut les ajouter :

- Où en est l'avenant au bail de Chancelade qui aurait dû être signé avant fin mars 2017 ?
- Où en sont les travaux de réfection du monument ?
- La mairie a-t'elle réussi à contacter les propriétaires de l'ancien restaurant « Chez Lili » afin que ces derniers remettent en état le terrain autour du bâtiment, la présence de broussailles entraine beaucoup d'insalubrité (rats...) ?
- La chaîne avec ses deux bouts de tuyaux permettant de délimiter l'accès aux personnes handicapées chez le médecin n'est vraiment pas esthétique. Ne pourrait-on pas mettre plusieurs bacs de fleurs à la place par exemple ?
- Que va -t'il advenir de la boucherie ?